

Séance du Conseil municipal du 28 juillet 2022

Lors du Débat d'orientation budgétaire 2022, j'avais souligné qu'il convenait de rester vigilant.

D'abord, parce que des dépenses telles que l'énergie, les intérêts de futurs emprunts ainsi que les salaires avaient ou allaient augmenter,

Ensuite, car les montants des travaux subissaient déjà de fortes hausses estimées autour de 15% et que cette tendance risquait de durer,

Enfin la revalorisation, pour 2022, des bases fiscales déterminées par l'Administration était calculée selon l'inflation, soit 3,40%. Or, l'inflation réelle 2022 est bien supérieure.

Puis lors du vote du **Budget Primitif**, j'avais appelé votre attention sur le fait que les **dépenses de** fonctionnement restaient maîtrisées si l'on neutralisait les postes dont l'augmentation s'imposait à nous. J'avais cité :

- o <u>Les énergies</u> estimées à 909.660€, soit +163.098€ par rapport à 2021 (art 60611 à 60622 du chapitre 011),
- o <u>Les fournitures de petit équipement</u>, soit 583.610€ contre 520.253€ en 2021 (art 60632 du chapitre 011) compte tenu de l'envolée des prix des marchandises et des matières premières,
- <u>Les salaires</u> avec la revalorisation des rémunérations des agents de catégorie C, soit pour les seuls personnels titulaires hors bonification et indemnité + 142.437€ soit +4,94% (art 64111 du chapitre 012).

Aujourd'hui, nous vérifions, effectivement, l'impact sur notre fonctionnement de la forte inflation et de l'évolution des prix de l'énergie du fait notamment de la guerre en Ukraine.

Pour le seul **éclairage public** c'était un **coût annuel de 213K€**, le contrat renouvelé fin 2021 a enregistré une **hausse de 30%**, soit un **coût annuel supplémentaire de 64K€** dès 2022.

Cette hausse ne sera, évidemment, pas compensée par le **remplacement systématique de nos ampoules par des leds**, soit <u>300 déjà effectués sur un programme de 950</u> (soit ¼ des 3.800 points lumineux alimentés par nos 60 postes).

C'est pourquoi, j'ai demandé aux services techniques de limiter l'éclairage public tout en maintenant certaines zones éclairées.

Cet essai testé il y a, seulement, quelques jours fait déjà l'objet d'un premier ajustement par un élargissement des zones maintenues éclairées.

J'insiste sur le fait que deux mois d'été à éclairage réduit ne génère qu'une **économie estimée à** 20K€, soit moins du tiers du coût annuel supplémentaire.

J'ajoute que nous allons devoir **renouveler** à la fin de l'année notre **contrat de gaz**. Aux conditions du contrat actuel cela représentait en **2021** une charge annuelle de **206K€** (233K€ inscrits au B.P.)

Or toutes les tendances prévoient des hausses très significatives à ce jour estimées à au moins 40% sachant que les Collectivités ne bénéficient pas du bouclier tarifaire du Gouvernement. Sur cette référence, l'augmentation du coût du gaz serait de l'ordre de 80K€ en année pleine.

Enfin, l'Etat a décidé le **dégel de 3,5% du point d'indice** de la fonction publique à compter du 1^{er} juillet.

Je ne conteste pas cette décision justifiée pour le plus grand nombre des agents. Pour autant, elle représente en 2022 un coût de 75K€ pour la Ville et de 28K€ pour le CCAS ; en 2023, le coût global supplémentaire sera de 206K€.

A noter que ce dégel s'ajoute à d'autres dispositions déjà prises comme :

- les **primes Ségur**, soit pour 18,5 agents, équivalents temps complet, du CCAS un coût de **26K€ en 2022** et de **52K€ en 2023**.
- le non renouvellement de contrats aidés au nombre de 28 actuellement ville et CCAS qui sera progressivement limité à 3.

Le principe de la libre administration des Collectivités implique qu'elles assument seules le paiement des traitements de leurs fonctionnaires.

Par contre, la décision gouvernementale, unilatérale, sur cette revalorisation obligatoire prend effet en juillet c'est-à-dire après le vote de notre budget.

Toutes ces dépenses nouvelles de fonctionnement donnent d'autant plus de sens à notre politique budgétaire de ces dernières années, laquelle a consisté à :

- Maîtriser voire baisser les dépenses réelles de fonctionnement qui étaient passées en 2021 sous la barre des 10M€ (9.863K€ contre 10.514K€ pour la moyenne annuelle de la période 2016/2021),
- Préserver une épargne brute à un niveau élevé, soit 1.968K€ en 2021, montant qui couvrait les 1.330K€ de remboursement du capital de la dette,
- **Dégager** une **épargne nette positive**, (plus de 637K€ en 2021 et 440K€ en moyenne sur les 6 dernières années), soit un **taux d'épargne nette de 5,35%**.

Ce taux signifie qu'en 2021, 94,65% de nos recettes réelles de fonctionnement ont été mobilisées pour couvrir les dépenses réelles et le remboursement du capital de la dette.

 Limiter, enfin, le recours à l'emprunt ; sur la période 2016/2022 un seul emprunt de 1M€ a été contracté en 2020.

Cette volonté de ne pas recourir à des crédits s'est déjà traduit, sur la période 2016/2021, par trois trajectoires favorables :

- Forte baisse de l'**encours de la dette** (de 12.927K€ à 8.264K€, soit **près de - 36**% <u>compte</u> tenu du fonds de soutien de l'Etat).

A noter que la dette par habitant est passée de 1.442€ en 2016 à 1.006€ en 2021.

- Diminution significative des **charges financières** (363K€ en 2021 contre 597K€ 2016, soit **près de 40% en 5 ans**),
- Nette amélioration de la capacité de désendettement (4,20 années en 2021 contre 7,09 années en 2016 compte tenu du fonds de soutien de l'Etat). Cela a conforté notre indépendance financière laquelle est corrélée :

A l'encours de la dette c'est-à-dire au recours ou non à l'emprunt,

et

 Au montant de l'épargne brute c'est-à-dire à la maîtrise ou non des dépenses de fonctionnement.

Ainsi, en comparaison d'une **épargne nette moyenne annuelle de 440K**€ du budget général, l'augmentation des seules charges nouvelles d'éclairage public et obligatoires de la masse salariale s'élèvent à 159K€ en 2022 et à 214K€ en 2023 voire 294K€ gaz compris.

Nous devons donc accentuer nos efforts pour être <u>plus sobres encore</u> dans nos dépenses. L'exercice est d'autant plus difficile, je vous l'avoue, que la politique conduite depuis plusieurs exercices va déjà dans cette direction.

Je vous rappelle que pour 2022 nous nous étions fixés parmi les **axes majeurs** celui de continuer à **conforter nos équilibres budgétaires** par :

- une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement tout en engageant en parallèle une réorganisation nécessaire de l'administration (secrétariat général, informatique, ...),
- un excédent brut supérieur à 1.300K€ soit au montant du remboursement de la dette en capital.

Ces deux objectifs devaient par ailleurs être atteints :

- sans emprunter, soit pour la 6ème année sur les 7 dernières,
- sans revaloriser nos taux d'imposition pour la huitième année consécutive.

Conforter nos équilibres budgétaires est indispensable au regard, notamment, des investissements importants prévus sur la période 2022/2026 comme cela apparait dans la **Programmation Pluriannuelle des Investissements** que nous allons revoir tout à l'heure.

Avant de conclure, je souhaite revenir sur les dispositions d'adaptation de l'éclairage public qui devraient, selon moi, dépasser la seule motivation de ne faire que des économies budgétaires.

Comment ne pas contribuer à une prise de conscience collective au regard de la réalité du réchauffement climatique, de l'épuisement inexorable des ressources de la planète et, évidemment, des difficultés du moment en approvisionnements énergétiques ?

Actuellement, ces trois facteurs se conjuguent terriblement :

- au point d'exposer à des situations meurtrières de famine ou bien de guerre quand ce n'est pas les deux à la fois des populations entières,
- quand des **espaces naturels et de vie** sont **menacés v**oire **disparaissent** submergés ou bien incendiés -,
- quand des pans entiers de nos économies mondialisées risquent des arrêts d'activités provisoires voire définitifs avec leurs conséquences sociales,

- alors que nous-mêmes ne sommes amenés qu'à restreindre notre mode de vie par quelques décisions solidaires et responsables qui se traduisent par :
 - un éclairage public plus limité,
 - quelques degrés en moins de chauffage ou de climatisation,
 - plusieurs dizaines de centimes en plus pour l'essence et le gaz,
 - des coupures, encore ponctuelles, d'électricité ou bien d'eau.

Peut-on, véritablement, parler d'effort quand l'essentiel est préservé et qu'il s'agit de réduire un peu d'aisance quand d'autres ne connaissent que l'insuffisance ?

Alors bien-sûr la vie est dure pour certains de nos concitoyens mais l'assistance de la puissance publique est encore là qu'ils s'agissent de l'Etat et des services sociaux - départementaux et communaux — ou bien encore de la solidarité des associations caritatives et des initiatives individuelles.

Vous avez compris qu'au-delà de mesures déjà prises – sur l'eau, l'assainissement, l'expérience de la boîte 2M ou bien encore des plantations d'arbres, le programme leds et des aménagements urbains repensés mais aussi le développement de l'E.N.S. des Ajeux ... – c'est une **politique globale** que nous devons affirmer dans les **domaines de l'environnement**.

Elle passera par une feuille de route confiée à la Commission « cadre de vie, environnement et urbanisme ».

Son orientation prioritaire sera l'élaboration d'un schéma directeur avec un diagnostic sur toutes nos consommations d'énergies et sur l'efficience de nos installations et de nos équipements.

Il devra, également, proposer des **préconisations d'investissements - d'amélioration ou bien de renouvellement -** de nos systèmes de chauffage et d'éclairage mais aussi d'**isolation** de nos bâtiments publics.

Probablement faudra-t-il le compléter par des actions pédagogiques sur nos usages ?

Il nous appartient à l'échelle communale de nous saisir, résolument, de ces questions qui dépassent et de loin le simple cadre budgétaire. Ce dernier nous contraint à agir mais c'est pour notre avenir et notre bien commun.

Didier Reveau Maire de La Ferté-Bernard Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise Conseiller Régional